

Informer, c'est prévenir

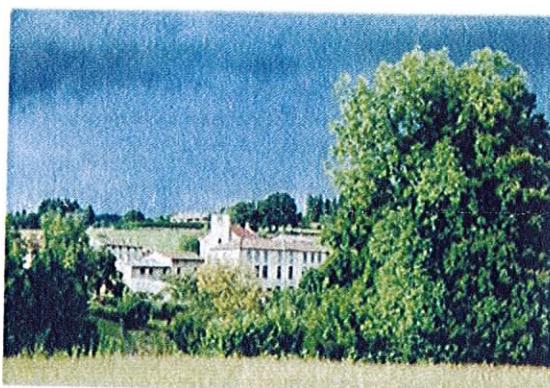
Document à conserver

Sainte-Agathe

La commune de Sainte-Agathe s'étend sur 1 830 hectares entre 500 et 1000 mètres d'altitude.

Elle compte 30 hameaux répartis dans la campagne, 20 kms de chemins communaux et 19 kms de chemins ruraux.

Sainte-Agathe dépend du canton de Courpière et fait partie de la Communauté de Communes de la Montagne Thiernoise.



Qu'appelle-t-on RISQUES ?

Le risque est la combinaison de l'aléa et de l'enjeu :

L'aléa correspond à la manifestation d'un phénomène, d'origine naturelle ou humaine

L'enjeu représente l'ensemble des biens ou des personnes pouvant être affectés par ce phénomène.

Un risque majeur se caractérise par sa gravité (nombreuses victimes, importants dégâts), sa probabilité, si faible, qu'on serait tenté de l'oublier.

Légendes des pictogrammes du DICRIM :



Coupez l'électricité et le gaz



Ecoutez les consignes à la radio



Fermez et calfeutrez les portes et ouvertures



N'allez pas chercher vos enfants à l'école



Ne téléphonez pas

DICRIM

Document Communal d'Information sur les Risques Majeurs

Le mot du maire

Dans chaque commune, le maire a le devoir de veiller à la sécurité des habitants. Dans ce but et selon la réglementation en vigueur, ce petit document vous informe des risques majeurs identifiés sur notre commun, ainsi que les consignes de sécurité à connaître en cas d'événement exceptionnel.

Ce document communal est un guide de prévention, car il vaut mieux prévenir que guérir, et en tout état de cause, il faut toujours garder son sang-froid.

Les risques majeurs concernant notre commune sont :

- ♦ Les feux de forêt
- ♦ Les événements climatiques exceptionnels : tempêtes, cyclones, grosses chutes de neige.
- ♦ Les inondations le long des ruisseaux
- ♦ Les explosions de gaz sur la conduite qui traverse une partie de la commune.

Je souhaite vivement que nous n'ayons jamais à déployer ce genre de catastrophes sur la commune.

Régine DUMAS, Maire

Pour en savoir plus

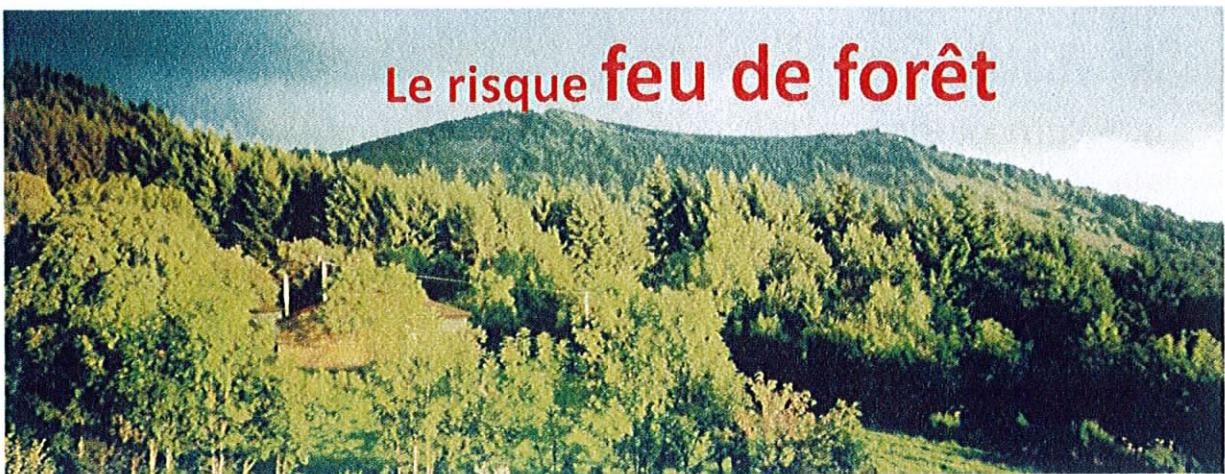
Mairie de Sainte-Agathe :
Tél : 04 73 51 50 27

Contacts utiles :
Sapeurs-pompiers : 18 ou 112
SAMU : 15
Gendarmerie Nationale : 17

Pour s'informer à la radio lors d'un sinistre :
France Inter GO 1852 m
France Inter MF 99.2
France Bleu Pays d'Auvergne : 102.5
France Info : 105.5

Sur le WEB :
www.prim.net (portail de la prévention des risques majeurs)
Site Préfecture du Puy-de-Dôme
www.meteofrance.fr

Le risque feu de forêt



Les feux de forêt sont des sinistres qui se déclarent et se propagent dans des formations d'une surface minimale d'un hectare ; le feu se déclare à trois conditions :

- une source de chaleur (flamme, étincelle, point chaud) : souvent l'homme est à l'origine du feu par imprudence, malveillance ou accident
- Un apport d'oxygène : le vent accroît rapidement le phénomène
- Le combustible : densité de la végétation, nature des essences

Au-delà des conditions naturelles, l'action de l'homme joue un rôle déterminant dans le développement que peut prendre l'événement.

Les bons réflexes



La commune de Sainte-Agathe comprend 975 ha de futaies et taillis de résineux et de feuillus.

Les mesures prises par l'Etat dans le département :

- Actions d'information sur les écobuages
- Élaboration et mise en œuvre de plans de secours spécialisés
- Interdiction ponctuelle des feux pendant les périodes de forte sécheresse
- Arrêté préfectoral de 2004 réglementant les brûlages et les feux dans les bois et forêts
- Reconnaissance et entraînement des moyens aériens de la sécurité civile et du SDIS

Les mesures prises par la commune :

Création de voiries forestières pour faciliter l'accès pompiers

Le risque événements climatiques exceptionnels



Tempête, Canicule, Intempéries hivernales :

Ces phénomènes font l'objet d'une procédure de vigilance et d'alerte météorologique. Des cartes de vigilance sont élaborées par **Météo France** comportant 4 couleurs : au niveau **orange** et **rouge**, tenez-vous au courant de l'évolution du phénomène et appliquez les conseils émis par les autorités.